

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

#### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 12 novembre 2014, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Mona Wood  
Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Monsieur le conseiller Jean Dutil  
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Messieurs les conseillers Jean-Pierre Dorais et Peter MacLaurin sont absents.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public puis le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **205.11.14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par Directeur général.

#### **3 ADMINISTRATION**

3 1 Approbation des procès-verbaux

#### **3 2 Finances**

3 2 1 Bordereau de dépenses

3 2 2 État des activités financières au 31 octobre 2014

3 2 3 Discours du maire sur la situation financière

3 2 4 Reconduction du rôle triennal - 2016-2017-2018

#### **3 3 Correspondance**

3 3 1 Correspondance reçue

3 3 2 Correspondance envoyée

#### **3 4 Personnel**

3 4 1 Entente avec la COOP Santé de Saint-Adolphe

3 4 2 Dossier Normand Pelletier

#### **3 5 Résolution**

3 5 1 Ajustement de la tarification de l'assurance collective

3 5 2 Achat génératrice – Hôtel de ville

3 5 3 Municipalité amie des aînés

#### **3 6 Réglementation**

3 6 1 Avis de motion - Règlement 518-2014 - Taxation pour l'année 2015

#### **4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

4 1 1 Rapport du Directeur du service

4 1 2 Rapport d'activité de la SQ

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 4 2 Personnel**
- 4 2 1 Démission - Ramona Craig
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1 Contrôle animalier
- 4 3 2 Achat d'un analyseur de trafic
- 4 3 3 Achat d'un compresseur
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1
- TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1 Félicitations
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Chemin Old Settlers - Partie Est
- 5 3 2 Acquisition d'un balais de rue
- 5 3 3 Acquisition d'une génératrice
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Location d'une roulotte pour le parc Basler
- 6 3 2 Conduite d'eau potable de la rue Voce
- 6 4 RÉGLEMENTATION**
- 6 4 1 Avis de motion- Règlement 517-2014 qui décrète la municipalisation du réseau d'eau potable du secteur Ski Morin Heights et les travaux de mise à niveau et un emprunt au montant de 1 432 000 \$ pour y pourvoir
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Dérogation mineure - 36, rue Mont-Stapleton
- 7 3 2 Dérogation mineure - Lot 3 206 185 Lac-Écho
- 7 3 3 Dérogation mineure - Lot 5 491 368
- 7 3 4 Toponymie
- 7 4 RÉGLEMENTATION**
- 7 4 1 Adoption du règlement 516-2014 qui modifie le règlement de zonage 416 et le règlement de lotissement 417 concernant les normes d'implantation ainsi que les normes de lotissement de la zone 31
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité de la bibliothèque
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1 Embauche du personnel de ski de fond et raquette
- 8 2 2 Embauche pour la surveillance de la patinoire
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 Approbation de la programmation hivernale
- 8 4 Réglementation**
- 8 4 1 Avis de motion - Règlement 519-2014 relatif à la tarification de la bibliothèque
- 8 4 2 Avis de motion - règlement 520-2014 qui régie la bibliothèque
- 9 Affaires nouvelles
- 9 1 1
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

## Municipalité de Morin-Heights

### 206.11.14 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2014 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2014.

### 207.11.14 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'octobre 2014 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier électronique d'assemblée ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 35

**Bordereau de dépenses  
Du 1er au 31 octobre 2014**

Comptes à payer	335 020,85 \$
Comptes payés d'avance	165 786,08 \$
<b>Total des achats fournisseurs</b>	<b>500 806,93 \$</b>
<b>Paiements directs bancaires</b>	<b>6 298,16 \$</b>
<b>Sous total - Achats et paiements directs</b>	<b>507 105,09 \$</b>
<b>Salaires nets</b>	<b>147 610,56 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES (octobre 2014)</b>	<b><u><u>654 715,65 \$</u></u></b>

Les membres du conseil ont pris connaissance et obtenu les clarifications demandées lors du comité plénier.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a vérifié la liste et recommande au conseil d'approuver les comptes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

### ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 OCTOBRE 2014

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 octobre 2014 ainsi que le suivi des projets en cours.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

---

Conformément aux propositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec, L.R.Q. C-27, Monsieur le Maire présente le rapport sur la situation financière de la municipalité.

Ce rapport sera distribué à toutes les adresses de la municipalité dans l'édition hiver de l'Info Morin-Heights.

Dépôt est fait de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la dépense totale est de plus de 25 000 \$, qui peut être consultée au bureau de la municipalité et sur le site morinheights.com.

Monsieur le Maire souligne que la séance spéciale du budget sera tenue le 10 décembre 2014 prochain vers 20 heures après la séance ordinaire.

#### **208.11.14 RECONDUCTION DU RÔLE TRIENNAL - 2016-2017 -2018**

---

Considérant que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité termine son cycle triennal en 2015;

Considérant que la Municipalité doit, en vertu de l'article 46.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, prendre la décision de faire équilibrer le rôle pour les trois prochaines années ou le reconduire;

Considérant que l'analyse préparée par le Groupe Évimbec, datée du 29 octobre, conclue qu'il n'y a pas d'iniquités importantes et recommande la reconduction du rôle d'évaluation qui oscille à environ 100% de la valeur foncière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil informe la MRC des Pays-d'en-Haut que la Municipalité demande la reconduction du rôle d'évaluation pour les années 2016-2017-2018.

### **CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'octobre 2014.

Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

#### **Correspondance reçue**

- 1 Recyc-Québec: collecte sélective
- 2 CRDSL: invitation
- 3 BAPE: avis d'intention
- 4 R. Moran: jardin collectif
- 5 RIDR: procès-verbal 16.07.14
- 6 École primaire de Morin-Heights: demande de contribution
- 7 MRC des Pays-d'en-Haut: Règlement 291
- 8 Commission municipale: Dossier Girl Guides
- 9 CAPTCHPL: demande d'appui

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 10 Centraide Laurentides: campagne 2014
  - 11 Teamsters Canada: publicité télévisée
  - 12 FQM: calendrier de formations 2015
  - 13 Tricentris: bulletin Octobre 2014
  - 14 CLD des Pays-d'en-Haut: demande d'appui
  - 15 Légion royale canadienne: demande d'assistance financière
  - 16 Un vélo - une ville: présentation
  - 17 Tricentris: campagne pro-consigne
  - 18 FQM: pacte fiscal 2015
  - 19 Finances Québec: bulletin d'information
  - 20 Gouvernement du Québec: pacte fiscal
  - 21 Municipalités Misons sur un choix collectif: invitation
  - 22 Ministre des transports: Subvention - aide à l'amélioration du réseau routier municipal
  - 23 Soupe populaire: invitation - gala gastronomique
- Correspondance envoyée**
- A G. Desmarais: chemin Old Settlers
  - B G. Lemay: 74, chemin Hurtubise
  - C A. Simon: 14, Lakeshore
  - D Simard transmission: camion Sterling
  - E Ministère de l'énergie: chemin du Lac Théodore
  - F CSSS: insalubrité
  - G M. Martigny: 109, chemin Sunset
  - H B. Gosselin: rue Doral
  - I S. Trudel / P. Lalonde: rue Doral

### **209.11.14 ENTENTE AVEC LA COOP SANTÉ DE SAINT-ADOLPHE**

---

Considérant que les citoyens de Morin-Heights ont maintes fois souligné la difficulté d'obtenir des soins de santé dans la région;

Considérant que le Plan d'action Municipalité - Amie des Aînés confirme que les services de santé offerts sur le territoire sont une priorité pour le milieu;

Considérant que l'administration a étudié différentes avenues fin d'offrir un service adéquat à la population;

Considérant que la COOP de Solidarité Santé Globale de Saint-Adolphe d'Howard a présenté une offre de partenariat avec la Municipalité;

Considérant qu'en vertu de ce partenariat, il serait possible d'établir des médecins de famille sur le territoire;

Considérant qu'en vertu de l'Article 85 de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q, c. C-47.1, « toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 91.3 de la même loi «toute municipalité locale peut accorder une aide dans (...) l'exploitation d'un établissement de santé »;

Il est unanimement résolu:

Que ce Conseil accepte la proposition de COOP de Solidarité Santé Globale de Saint-Adolphe d'Howard tel que décrite dans la lettre du président de la COOP datée du 7 octobre 2014 visant à implanter un bureau de médecin de famille à Morin-Heights.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil approuve le versement d'une aide financière pour le démarrage du projet en 2014 au montant de 5 000 \$.

Que ce Conseil confirme que la Municipalité de Morin-Heights s'engage, à titre de partenaire financier, pour une durée de trois (3) ans et versera une aide financière annuelle de 20 000 \$ pour les années 2015, 2016 et 2017.

### **210.11.14 DOSSIER NORMAND PELLETIER**

---

Le Directeur général dépose au conseil certains éléments du dossier disciplinaire 2014 de Monsieur Normand Pelletier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil en accuse réception et fait sienne les décisions exprimées par le Directeur général dans les correspondances avec le SCFP.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

### **211.11.14 AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION DE L'ASSURANCE COLLECTIVE**

---

Considérant que la Municipalité fait parti du regroupement de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides en ce qui a trait à l'assurance collective de ses employés;

Considérant que Mallette actuaires Inc.. a déposé son rapport visant le renouvellement des conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité;

Considérant que Mallette actuaires Inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur SSQ Groupe Financier, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, sont justifiées;

Considérant que la Municipalité assume 50% des primes et les documents déposés par le Directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, comme suit :

Assurance vie	0,287 \$
Décès mutilation accident	0,040 \$
Assurance vie PAC conjoint	1,840 \$
Assurance vie PAC enfants	0,170 \$
Invalidité longue durée	2,855 \$
Invalidité courte durée	1,291 \$
Santé - plan célibataire	118,24 \$
Santé – plan familiale	257,12 \$
Santé - monoparentale	177,23 \$

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **212.11.14 ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE - HÔTEL DE VILLE**

---

Considérant que la télémétrie des six réseaux d'eau potable convergent vers l'hôtel de ville;

Considérant que les opérations des réseaux dépendent en tout temps des systèmes de contrôles;

Considérant que la municipalité a demandé des prix auprès de trois entreprises pour la livraison d'une génératrice au propane de 12kw;

Considérant que la somme nécessaire est disponible au budget des aqueducs.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'acquisition d'un Groupe électrogène, modèle 12RES 12 KW/ 12KVA, entraîné par un moteur au gaz propane KOHLER, selon les termes de la proposition de la compagnie DRUMCO datée du 17 octobre 2014 au prix de 5 374,99 \$, avant taxes.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

### **213.11.14 MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

---

Considérant que la MRC et ses dix municipalités constituantes ont adhéré au programme Municipalité amie des aînées et adopté en conséquence la Politique des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Considérant qu'à l'assemblée du conseil du mois d'octobre 2014, le Directeur général a déposé au Conseil, le projet de Plan d'action triennal 2015, 2016 et 2017 dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés;

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu, vendredi, le 7 novembre dernier;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil prend acte de la Politique des aînées de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Que ce Conseil accepte le plan d'action triennal de Morin-Heights, amie des aînées, pour les années 2015, 2016 et 2017.

### **A.M. 06.11.14 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 518-2014 - TAXATION POUR L'ANNÉE 2015**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le règlement 518-2014 relatif à la taxation pour l'année 2015 sera présenté lors d'une prochaine session.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'octobre 2014 du Directeur du service de Sécurité incendie et des premiers répondants.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SQ**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois d'octobre 2014.

#### **214.11.14 DÉMISSION - RAMONA CRAIG**

---

Considérant que madame Ramona Craig a présenté sa démission du service de sécurité incendie;

Depuis son embauche le 9 décembre 1999, madame Ramona Craig a agit à titre de pompière, d'officier et de premier répondant;

Il est unanimement résolu:

Que ce Conseil prend acte de la décision de madame Craig de quitter le service de sécurité incendie et la remercie pour les services rendus à la communauté.

#### **215.11.14 CONTRÔLE ANIMALIER**

---

Considérant que la Municipalité a confié le contrôle animalier à la SPCA Laurentides Labelle depuis l'année 2013;

Considérant que la SPCA est un organisme à but non lucratif qui offre un service qui répond aux besoins de la population;

Considérant que la Municipalité peut conclure une entente de service avec in OBNL sans procéder à un appel d'offres en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 938;

Considérant que la SPCA a émis 532 licences de chiens pour l'année 2014 qui sont facturées aux propriétaires de chiens stériles à 25 \$ et 40 \$ pour les chiens non stériles;

Considérant que l'offre de renouvellement pour l'année 2015 est établie à raison de 5 \$ par citoyens annuellement et inclut le traitement de 30 chats;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil confie le contrôle animalier sur le territoire de Morin-Heights à la SPCA Laurentides Labelle, selon les termes de la proposition annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

Que ce Conseil autorise le paiement mensuel de 1 783 \$, soit un total de 21 396 \$ pour l'année 2015.



## **Municipalité de Morin-Heights**

### **216.11.14 ACHAT D'UN ANALYSEUR DE TRAFIC**

---

Considérant l'offre déposée par la firme Trafic Innovation Inc. pour la fourniture d'un analyseur de trafic bi-directionnel à communication bluetooth en date du 28 octobre 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'achat de l'analyseur de trafic, modèle TMS-SA, de la compagnie Trafic Innovation Inc., au montant de 8 440,32 \$, taxes incluses.

Que ce Conseil affecte la somme du surplus disponible.

### **217.11.14 ACHAT D'UN COMPRESSEUR**

---

Considérant que les directeurs des services d'incendie des municipalités de Wentworth-Nord, Saint-Adolphe d'Howard, Morin-Heights et de la ville de Saint-Sauveur propose l'achat d'un compresseur pour la recharge des cylindres des appareils respiratoires;

Considérant la lettre du Directeur général de la Ville de Saint-Sauveur concernant les modalités d'acquisition de cet achat;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accepte d'adhérer au projet d'acquisition et acquiesce aux modalités d'entretien et d'usage de l'équipement pour un montant de 9 845 \$, avant taxes.

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'octobre et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **218.11.14 FÉLICITATIONS**

---

Considérant que l'équipe des travaux publics a réalisé au cours de la saison de nombreux travaux tant sur le réseau routier que sur les réseaux d'eau potable;

Considérant la qualité des travaux et les commentaires d'appréciation exprimés par les citoyens à l'endroit des employés du service;

Il est unanimement résolu:

Que ce Conseil félicite l'équipe des travaux publics pour leur prestation de travail en cette saison 2014.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### Messieurs

Pierre	Côté
Richard	Dubois
François	Duchesnes
Murray	Kirkpatrick
Guy	Labelle
Stéphane	Labelle
Mario	Millette
Mathieu	Roy
André	Pelletier (employé temporaire)
Martin	Bergeron (employé temporaire)

sous la direction de monsieur Alain Bérubé, Directeur du service et Francis Pilon, contremaître.

Que mention soit faite de la qualité du travail de coordination des services techniques réalisée par madame Natasha Caron.

### **219.11.14 CHEMIN OLD SETTLERS - PARTIEL EST**

---

Considérant que les lots 3 737 364 et 3 737 299 du cadastre du Québec sur lesquels est construit la partie est du chemin Old Settlers, ont été inclus au patrimoine municipal lors de la réforme cadastrale;

Considérant que certains propriétaires ont demandés que le chemin conserve un caractère privé;

Considérant que la municipalité a réalisé un sondage afin de recueillir l'opinion des propriétaires des quatorze immeubles desservis par cette rue;

Considérant que le résultat du sondage est le suivant :

- Les propriétaires de neuf (9) immeubles demandent que la rue conserve un statut privé
- Les propriétaires de quatre (4) immeubles demandent que la rue est un caractère public
- Un (1) propriétaire n'a pas répondu.

Considérant qu'il y a une majorité de propriétaire qui désire conserver le caractère privé de la partie est du Chemin Old Settlers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil informe les propriétaires que la municipalité accepte de céder aux propriétaires riverains de la rue aménagée sur le lot 3 737 299 et une partie du 3 737 364 du cadastre du Québec dans la mesure où ces derniers forment un organisme à but non lucratif ou une entente de copropriété pour garantir que le chemin donnera libre accès à chacun des 14 immeubles desservis et que les critères d'entretien et d'amélioration du chemin permettent aux véhicules d'urgence de desservir adéquatement le secteur.

### **220.11.14 BALAIS DE RUE**

---

Considérant que le balais de rue acquis en 2006 à atteint sa fin de vie utile;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant la proposition déposée par Hewitt Équipements Limitée pour la fourniture d'un balais hydraulique ramasseur neuf avec système de gicleurs, 2014, déposée le 23 octobre 2014;

Considérant que le Conseil a réservé la somme du surplus;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'acquisition d'un balais Caterpillar neuf, modèle WT-SWL 2014, au prix de 21 729,89 \$, avant taxes.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

### **221.11.14 ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE - GARAGE MUNICIPAL**

---

Considérant que les opérations au garage municipal doivent se poursuivre même en cas de panne de courant;

Considérant que la municipalité a demandé des prix auprès de deux entreprises spécialisées en groupe électrogène;

Considérant que l'achat d'une génératrice de 50 kw ne requiert pas de modifications au panneau électrique et permet en conséquence des économies substantielles lors de l'installation;

Considérant que la somme nécessaire est prévue au budget d'entretien du garage;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'acquisition d'un Groupe électrogène, modèle 50RE0ZID 50 KW/ 63 KVA, entraîné par un moteur au diésel KOHLER, selon les termes de la proposition de la compagnie DRUMCO datée du novembre 2014 au prix de 21 487.27 \$, avant taxes.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel, le rapport de débit hebdomadaire préparé par le Directeur du service de l'environnement et des parcs ainsi que l'ordre du jour et procès-verbal de la rencontre du comité des parcs et sentiers.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **222.11.14 LOCATION D'UNE ROULOTTE POUR LE PARC BASLER**

Considérant que le Parc Basler est utilisé durant la saison de ski comme point d'accueil des skieurs ainsi que pour le Loppet;

Considérant qu'il y a lieu de louer une roulotte pour la saison;

Considérant la proposition de la compagnie ATCO STRUCTURE ET LOGISTICS, annexée à la présente;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise la location d'une roulotte de pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 1<sup>er</sup> avril 2015, pour une dépense de 4 168 \$, avant taxes.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et à faire les paiements selon l'entente.

### **223.11.14 CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA RUE VOCE**

Considérant que certains propriétaires de la rue Voce ont demandé que la conduite d'eau potable privée qui les dessert soit intégré au réseau municipal;

Considérant que la municipalité a réalisé un sondage afin de recueillir l'opinion des propriétaires des douze immeubles desservis par cette rue;

Considérant que le résultat du sondage est le suivant :

- Les propriétaires de neuf (9) immeubles demandent que la conduite d'eau potable soit construite aux normes et que la rue soit réparée mais conserve un statut privé
- Les propriétaires de trois (3) n'ont pas répondu

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'administration à préparer un règlement d'emprunt pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur la rue Voce et les travaux de voirie afférents incluant le ré-asphaltage de la rue privée suite aux travaux d'aqueduc.

Que ce Conseil confirme que la nouvelle conduite sera intégrée au réseau public.

### **A.M. 07.11.14 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 517-2014 QUI DÉCRÈTE LA MUNICIPALISATION DU RÉSEAU POTABLE DU SECTEUR SKI MORIN HEIGHTS ET LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 432 000 \$ POUR Y POURVOIR**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil  
avec dispense de lecture;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que le règlement 517-2014 qui décrète la municipalisation du réseau d'eau potable du secteur Ski Morin Heights et les travaux de mise à niveau et un emprunt au montant de 1 432 000 \$ amorti sur 20 ans, pour y pourvoir sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance;

Que les subventions PIQM au montant de 491 500 \$ seront affectées en déduction de l'emprunt;

Que l'emprunt sera assumé de la façon suivante:

18% par un tarif annuel identique pour les 73 immeubles résidentiels situés à l'intérieur du bassin desservis situés sur les rues Bennett, Hauteurs et Primeroses.

82% par une taxe à l'évaluation foncière sur les immeubles situés à l'intérieur du bassin établi dans le périmètre de la Station touristique de Ski Morin Heights, (centre de ski, camping et un maximum de 53 unités futurs).

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois d'octobre 2014 du Directeur du Service d'urbanisme.

#### **224.11.14 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 21 octobre 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2014 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

#### **225.11.14 DÉROGATION MINEURE - 36, RUE MONT-STAPLETON**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h13.
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 octobre 2014 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant pour l'agrandissement d'une galerie couverte et l'augmentation de l'empiètement maximale autorisé dans la marge de recul avant pour une galerie et des escaliers a été déposée et présentée;

Attendu que les membres du CCU ont étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation, soit de réduire la marge de recul avant de 7,5 mètres à 4,78 mètres pour une galerie couverte seulement, d'augmenter l'empiètement maximal dans la marge de recul avant de 1,5 mètre à 2,5 mètres pour une galerie et de 1,5 mètre à 4,1 mètres pour des escaliers, le tout tel qu'indiqué au plan projet d'implantation de l'arpenteuse Nathalie Garneau, minutes 1257.

### **226.11.14 DÉROGATION MINEURE - LOT 3 206 185 - LAC ECHO**

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h14.
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 octobre 2014 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant de permettre l'installation d'un quai (considéré comme un usage accessoire) sur un lot vacant sans qu'il y ait de construction principale a été déposée et présentée;

Attendu que les membres du CCU ont étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu les représentations faites au cours de cette consultation;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil prenne en délibéré ce dossier de dérogation mineure et reporte sa décision à une séance ultérieure.

### **227.11.14 DÉROGATION MINEURE - LOT 5 491 368**

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h25.
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 octobre 2014 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant de réduire la marge de recul exigée de 15 mètres depuis l'arrête a été déposée et présentée;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que la superficie du lot et l'espace disponible pour la construction sont suffisants pour implanter une nouvelle résidence conformément aux exigences réglementaires;

Attendu que les membres du CCU ont étudié la demande et ne recommande pas au Conseil d'approuver la dérogation demandée, telle que présentée mais recommande l'approbation de l'implantation d'une piscine creusée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil refuse la dérogation, à l'effet de réduire la marge de recul exigée depuis l'arrête d'un talus ayant une pente supérieure à 30% de 15 mètres à 11 mètres.

Que ce Conseil approuve que la piscine creusée soit implantée à l'intérieure de cette marge de recul, tout en respectant les mêmes dimensions et distances de la maison indiquées au plan projet de l'arpenteur-géomètre, Philippe Bélanger, minutes 0850.

### **228.11.14 TOPONYMIE**

---

Considérant la demande du promoteur afin de nommer une nouvelle voie de circulation privée dans le secteur de Blue Hills entre la rue des Sous-Bois et la rue du Mont-Caprice;

Considérant que le nom proposé par ce dernier est rue Ferry;

Considérant les explications du promoteur sur les raisons pour lesquels il souhaite utiliser ce nom;

Considérant qu'il est soulevé par le secrétaire que les règles d'écriture prescrites par la Commission de toponymie du Québec stipulent que l'utilisation simple d'un prénom n'est généralement pas favorisée malgré l'utilisation antérieure de prénoms dans le secteur;

Considérant que le nom Perry existe déjà sur le territoire dans ce secteur, ce qui pourrait porter à confusion en situation d'urgence;

Considérant le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas le nom proposé et recommande de faire une demande à la Société historique de Morin-Heights afin d'obtenir de l'information sur les noms des familles d'origine de ce secteur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil fasse sienne la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et demande au promoteur de présenter un nom de rue qui s'intègre à la toponymie de la municipalité.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **229.11.14 ADOPTION DU RÈGLEMENT 516-2014 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 417 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION AINSI QUE LES NORMES DE LOTISSEMENT DE LA ZONE 31**

---

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 516-2014 soit adopté comme suit :

#### **RÈGLEMENT 516-2014 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 417 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION AINSI QUE LES NORMES DE LOTISSEMENT DE LA ZONE 31**

ATTENDU Que la Municipalité a adopté son règlement de zonage 416, entrée en vigueur le 29 août 2007;

ATTENDU Que la municipalité a reçue une demande à l'effet de modifier les normes d'implantation et les normes particulières stipulées à la grille des spécifications du règlement de zonage 416 ainsi que les normes de lotissement stipulées à la grille des spécifications du règlement de lotissement pour la zone numéro 31;

ATTENDU Que les normes de la zone 31 avaient été créées à la demande du promoteur immobilier propriétaire de l'ensemble des lots lors de la refonte réglementaire en 2007;

ATTENDU Que ces normes plus exigeantes ne cadrent plus avec la vision de redéveloppement des nouveaux propriétaires, qui souhaitent revenir aux normes d'implantation et de lotissement applicables à l'ensemble des zones à vocation résidentielle de la municipalité;

ATTENDU Que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le premier projet de règlement et recommande au Conseil son adoption selon la résolution 22.06.14;

ATTENDU Qu' un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 13 août 2014 par Monsieur le Conseiller Jean Dutil avec dispense de lecture;

ATTENDU Que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 13 août 2014 ;

ATTENDU Qu' une assemblée de consultation a été tenue le 10 septembre 2014;

ATTENDU Que le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du 10 septembre 2014;



## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU Que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaires;

ATTENDU Que ce règlement a été soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

### **EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:**

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

La grille des spécifications de la zone 31 publiée à l'annexe 1 du règlement de zonage 416 est remplacée par la grille des spécifications en annexe du présent règlement afin que les normes d'implantation relatives aux dimensions du bâtiment, aux marges de recul et aux normes particulières régissant les hauteurs soient modifiées.

#### **Article 3**

La grille des spécifications de la zone 31 publiée à l'annexe 1 du règlement de lotissement 417 est remplacée par la grille des spécifications en annexe du présent règlement afin que les normes de lotissement relatives aux superficies et dimensions des lots soient modifiées.

#### **Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Tim Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général

### **RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel pour le mois d'octobre 2014 de la Directrice du service des Loisirs et de la culture ainsi que la liste de dépenses et un rapport préparé par Biblio Laurentides.

### **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, du procès-verbal de la réunion du comité de la bibliothèque datée du 3 novembre 2014.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **230.11.14    EMBAUCHE DU PERSONNEL DE SKI DE FOND ET RAQUETTE**

---

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobie;

Considérant que la Directrice, Service des loisirs a déposé au conseil une description de tâche relative à ces postes en date du 5 novembre 2014;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2014-2015;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche des employés suivants aux conditions établies par la « Politique salariale des employés du service de ski de fonds » :

<b>Noms</b>	<b>Postes</b>	<b>Échelon</b>
Sylvain Rioux	Gérant	3
Sylvia Fendle	Préposé à l'accueil	8
Karen Lukanovitch	Préposé à l'accueil	3
Anita Stranzl	Patrouilleur 1	2

### **231.11.14    EMBAUCHE POUR LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE**

---

Considérant le rapport déposé par la Directrice du service des Loisirs daté du 5 novembre 2014;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche d'un préposé pour la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2014-2015 aux conditions établies à la description de tâche annexée à la présente comme suit:

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Taux horaire</b>
Andréann Sauriol	Surveillant	14,50 \$
Roberta Hurwitz	Surveillant	14,50 \$

### **232.11.14    APPROBATION DE LA PROGRAMMATION HIVERNALE**

---

Considérant que la municipalité organise des activités hivernales et doit obtenir l'autorisation du conseil pour la tenue des événements suivants;

- Programme d'hockey  
6 janvier au 27 février 2015
- Programme de patin  
10 janvier au 28 février 2015

## **Municipalité de Morin-Heights**

- Raquette aux flambeaux  
Samedi, 17 janvier 2015
- Loppet Viking  
Dimanche, 22 février 2015
- Traîneaux à chiens  
Mardi, 3 mars 2015

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise la programmation des activités hivernales.

### **A.M. 08.11.14 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 519-2014 RELATIF À LA TARIFICATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Leigh MacLeod que le règlement 519-2014 modifiant le Règlement de tarification numéro 483 à l'égard des services offert par la bibliothèque sera présenté lors d'une prochaine session.

### **A.M. 09.11.14 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 520-2014 QUI RÉGIE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Leigh MacLeod que le règlement 520-2014 modifiant le Règlement qui régie la bibliothèque municipale sera présenté lors d'une prochaine session.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

### **233.11.14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h52.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général

Dix-neuf personnes ont assisté à l'assemblée.